



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 44

Mercredi 25 novembre 2020

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Corcelles

Garage à louer

La Commune met en location le garage de la Tuf, dès le 1^{er} janvier 2021.

Voici quelques informations:

- pas d'électricité
- dimension du garage: 8.60 m
- longueur et 5.80 m largeur
- dimension de la porte coulissante: 3.90 m largeur et 2.70 m hauteur

Si vous êtes intéressé(e), il est possible de prendre rendez-vous avec M^{me} Marianne Müller, Mairesse, au 079 372 11 73 afin de le visiter.

En cas d'intérêt, vous êtes prié(e) de proposer votre offre de location **jusqu'au 15 décembre 2020**.

Dans la mesure du possible, le Conseil avantagera un citoyen du village.

Corcelles, le 25 novembre 2020

Conseil communal

Assemblée communale du 16 décembre 2020

Afin de tous nous protéger, le Conseil communal a décidé de changer le lieu de l'Assemblée pour respecter les distanciations et les mesures en vigueur.

Elle aura donc lieu le mercredi 16 décembre 2020 à 20h à la **halle de gymnastique de Crémines**.

Les personnes ne pouvant pas se déplacer pour y assister peuvent prendre contact avec le Secrétaire communal au 032 499 90 70.

D'avance, nous vous remercions pour votre compréhension.

Corcelles, le 25 novembre 2020

Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérant: Thierry Rossé, rue de l'Envers 11, 2738 Court.

Propriétaire: idem requérant.

Auteur du projet: idem requérant.

Emplacement: parcelle N° 1093, au lieu-dit «rue de l'Envers 11», 2738 Court.

Projet: remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à granulés de bois.

Chauffage: remplacement du chauffage existant.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone d'affectation: H2b.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 décembre 2020** inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 18 novembre 2020

Municipalité de Court, administration municipale

Procès-verbal de l'Assemblée municipale du 29 juin 2020

Constatant qu'aucune opposition n'a été formée contre le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 29 juin 2020 et en vertu de l'article 77 alinéa 3 du règlement d'organisation de la commune municipale de Court, le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal en question.

Court, le 25 novembre 2020

Municipalité de Court, Conseil municipal



Eschert

Eau potable - analyses

Rapport d'analyse de l'eau potable

Date de prélèvement: 27.10.2020

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués par M. André Jordi, ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales, selon les informations ci-après:

Provenance de l'eau: Source de l'Envers

Traitement de l'eau: Par UV

Lieu du prélèvement: G. Leuenberger décolletage, toilette entrée, lavabo

Résultats microbiologiques:

Escherichia coli (par 100 ml): non décelable

Entérocoques (par 100 ml): non décelable

Germes aérobies, mésophiles (par ml): 1

Date de prélèvement: 27.10.2020

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués par M. André Jordi, ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales, selon les informations ci-après:

Provenance de l'eau: Source de l'Envers

Traitement de l'eau: Par UV

Lieu du prélèvement: Fontaine Sur l'Eau



Belprahon

Mise au concours

Poste de fontainier

Suite au départ du titulaire, la commune mixte de Belprahon met au concours le poste de

Fontainier

Il s'agit d'un poste accessoire.

But de la fonction: contrôle des hydrants, des vannes et du réseau d'eau. Relevé des compteurs d'eau. Un cahier des charges détaillé est à disposition au secrétariat communal.

Exigence: pas d'exigences particulières, mais savoir travailler de manière propre, consciencieuse et indépendante.

Traitement: selon le tarif communal en vigueur.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2021.

Renseignements: ils peuvent être obtenus auprès de M. Michel Leuenberger au 079 408 43 14.

Postulations: elles doivent être envoyées au secrétariat communal de Belprahon, Les Grands Clos 5, 2744 Belprahon, jusqu'au 11 décembre 2020.

Belprahon, le 11 novembre 2020

Le Conseil communal

Elections communales du 8 novembre 2020

Validation des résultats

Les résultats des élections communales du 8 novembre 2020 n'ayant fait l'objet d'aucun recours dans le délai légal, le Conseil communal les a validés lors de sa dernière séance.

Belprahon, le 25 novembre 2020

Le Conseil communal

Résultats microbiologiques:

Escherichia coli (par 100 ml) : non décelable

Entérocoques (par 100 ml) : non décelable

Germes aérobies, mésophiles (par ml) : non décelable

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès du secrétariat communal (032 493 40 85).

Eschert, le 17 novembre 2020

Le conseil communal

Grandval

Fermeture du secrétariat municipal

En raison d'une formation à l'extérieur, le secrétariat sera fermé le 25 novembre 2020

Nous vous remercions de votre compréhension.

Grandval, le 18 novembre 2020

Secrétariat municipal

Votation populaire du 13 décembre 2020 – bureau de vote

Bureau de vote:

Présidente: M^{me} Esther Oester

Membres: M^{me} Vanessa Philippe et M. Paul Rais

Grandval, le 25 novembre 2020

Le Conseil municipal

Votation populaire du 13 décembre 2020

Comme cela a été annoncé dans la feuille officielle du district de Moutier du 11 novembre 2020, les citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués à prendre part à une votation populaire le 13 décembre 2020.

Cette votation a été mise sur pied afin de remplacer l'habituelle assemblée communale.

Le Conseil municipal a estimé que cette manière de procéder était la plus sûre dans le contexte sanitaire actuel. De plus, cette votation permet aux citoyens ayant le droit de vote de donner leur avis en toute sécurité et sans craindre une éventuelle contamination.

Tous les objets et les détails de la votation se trouvent sur le site internet suivant: www.grandval.ch.

Nous vous prions de faire attention et de ne pas mélanger les bulletins de vote et les cartes de légitimation de la votation du 13 décembre avec ceux du 29 novembre.

Grandval, le 25 novembre 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Monsieur David Flück, Ch. de la Gaillarde 4, 2745 Grandval.

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 1336, au lieu-dit: «La Gaillarde», commune de Grandval.

Projet: démolition du chalet.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: zone mixte centre HAC.

Dérogation: art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 décembre 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions

ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 novembre 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Loveresse

Avis de construction

Requérant: Zimmermann Philippe, Les Vies 25, 2732 Loveresse.

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé Charpillot 4, 2735 Bévilard.

Emplacement: parcelle N° 619, Les Vies 25b, commune de Loveresse.

Projet: construction d'un nouveau couvert pour deux voitures et réalisation d'un étang végétalisé avec une zone végétalisée sur la place pavée actuelle.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: Zone H2 a.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 décembre 2020 inclusivement** auprès du secrétariat communal de Loveresse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Loveresse, le 20 novembre 2020

Conseil communal

Moutier

Avis de construction

Requérante: Hôpital de Moutier SA, Rue Beausite 49, 2740 Moutier.

Auteur du projet: Bureau d'architecture Heimann Olivier Sàrl, architecte HES, Rue Aimé Charpillot 4, 2735 Bévilard.

Emplacement: parcelle N° 1546, au lieu-dit: «Beausite 49», commune de Moutier.

Projet: construction de 3 niveaux supplémentaires sur la terrasse au-dessus de l'étage A de l'hôpital visant à l'extension de la capacité d'accueil en mode stationnaire pour des patients, création d'un escalier de secours et réaménagement des espaces aux étages C / D et E.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: UP 12.

Dérogation: art. 55 RCC (UP 12).

**Validation
de vos avis
sur la plateforme:
lundi 14 h**

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 décembre 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 novembre 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Serra Moncadas Damian, Bel-Air 20, 2740 Moutier.

Auteur du projet: Faivre Energie SA, 2800 Delémont.

Emplacement: Parcelle N° 1662, Bel-Air 20.

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau.

Zone: H3.

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 18 décembre 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 18 novembre 2020

Services Techniques-Urbanisme

Personnel de renfort pour l'Hôpital du Jura bernois (HJB)

Recensement du personnel médical

L'Hôpital du Jura bernois (HJB) craint de devoir faire face prochainement à un manque chronique de personnel pouvant affronter les conséquences de la deuxième vague de la Covid-19.

L'Association Jura bernois.Bienne a lancé un appel aux communes, afin qu'elles recensent le personnel soignant inactif ou les étudiants ainsi que le personnel administratif ayant travaillé dans le domaine de la santé qui seraient susceptibles de venir en aide à l'HJB. L'hôpital se chargera ensuite de contacter les personnes selon ses besoins.

Les personnes intéressées sont invitées à transmettre leurs coordonnées à la Chancellerie municipale par téléphone au 032 494 11 11 jusqu'au 25 novembre 2020.

Moutier, le 11 novembre 2020

Conseil municipal

Avis de construction

Requérants: Costa Ferreira César et Mélissa, rue de la Paix 17, 2740 Moutier et Morganti Pascal et Alesia, rue de la Paix 19, 2740 Moutier.

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, 2735 Bévilard.

Emplacement: Parcelle N° 3297, rue de la Paix 17 et 19.

Projet: Demande de permis de construire déposée après coup concernant la construction d'un sous-sol sous le garage existant, l'aménagement de deux places de parc supplémentaires à l'Ouest et la modification des canalisations.

Zone: H3.

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 18 décembre 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites

par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 18 novembre 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Agrebi Ahmed, Spühlirain 40, 3098 Schlieren b. Köniz

Emplacement : Parcelle N° 1471, rue du Nord 20

Projet : Remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau, remplacement d'une porte par une fenêtre en façade Est.

Zone : HA3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 28 décembre 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 25 décembre 2020 au 3 janvier 2021, l'Administration communale sera fermée.

Moutier, le 25 novembre 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : CFF Immobilier-Gérance, Place de la Gare 1, 1003 Lausanne

Auteur du projet : Bureau d'architecture Brice Lachat, 2800 Delémont

Emplacement : Parcelle N° 3021, avenue de la Gare 22

Projet : Aménagement d'une terrasse en toiture côté Sud avec l'accès par un escalier métallique en colimaçon

Zone : Gare CFF

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 28 décembre 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 25 décembre 2020 au 3 janvier 2021, l'Administration communale sera fermée.

Moutier, le 25 novembre 2020

Services Techniques-Urbanisme



Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Analyse de l'eau potable

Les résultats de l'analyse des échantillons d'eau prélevés sur le réseau en date du 27 octobre 2020 obtenus par le laboratoire cantonal, répondent aux dispositions légales.

Aucun *Escherichia coli* ou Entérococoque n'a été décelé.

Provenance de l'eau : Source de Rond-Pré

Traitement de l'eau : Désinfection par UV

Lieux des prélèvements : Chez M^{me} Sandra Marchand; Immeuble 2m

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès de l'administration communale (032 493 22 74).

Perrefitte, le 25 novembre 2020

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Publication d'un projet de construction conformément à l'art. 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAgr).

Requérant : Monsieur Nicolas Brunner, Sur la Côte 27, 2748 Souboz.

Auteur du projet : DeLaval SA, Bureau d'architecture, Chemin de Préalpes 10, 1630 Bulle.

Emplacement : parcelle N° 206 (DS 476), au lieu-dit : « Sur la Côte 28 », Souboz, Commune de Petit-Val.

Projet : transformation du bâtiment existant pour vaches-mères et construction d'une nouvelle stabulation pour chevaux, démolition de la remise no 28a et construction d'une nouvelle fosse et d'une nouvelle fumière.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : prairies et pâturages riches en espèces.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 décembre 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 novembre 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Reconvilier

Avis de construction

Requérants : Müller Marie-Claire et Jacques, Rue des Œuchettes 18, 2732 Reconvilier.

Propriétaire : Müller Jacques, Rue des Œuchettes 18, 2732 Reconvilier.

Auteurs du projet : Müller Marie-Claire et Jacques, Rue des Œuchettes 18, 2732 Reconvilier.

Emplacement : Parcelle N° 1337, Rue des Œuchettes 18.

Projet : Modification des balcons existants sur façades Sud et Ouest en une terrasse en béton avec balustrade en métal et création d'un accès avec un escalier en façade Sud.

Dimensions : Selon plans déposés.

Zone : H2.

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 17 décembre 2020 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 18 novembre 2020

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérante : Zamzam Consulting GmbH, Zürcherstrasse 22, 8852 Altendorf.

Auteur du projet : W. Heiri Architektur Immobilien & Treuhand AG, Dorfstrasse 44, 2544 Bettlach.

Emplacement : parcelles N°s 152 et 1484, aux lieux-dits : « Grand-Rue 9 et Rue du Dr. Tièche 7 », commune de Reconvilier.

Projet : changement d'affectation et transformation du cabinet médical existant en 3 appartements, changement des fenêtres et pose d'un nouveau store sur l'annexe accolée au bâtiment N° 7 et pose de deux nouveaux stores au rez de la façade Sud.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HA3.

Zone de protection : PAL 1 « Village ancien et centre ».

Dérogation : art. 51 OC.

Recensement architectural : bâtiments dignes de protection, objets C, ensemble bâti C et contrat de classement du 03.07.2006.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 décembre 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 novembre 2020

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Police administrative

Recrudescence des incivilités

Au vu de la recrudescence des incivilités dans le village et pour donner suite à notre communiqué du 4 novembre 2020, il est précisé et rappelé à la population les directives suivantes afin de garantir la quiétude, la propreté et l'hygiène publique :

Entre 20 h et 7 h ainsi qu'entre 12 h 15 et 13 h 30 les jours ouvrables, il est interdit de procéder à des travaux bruyants, de se comporter bruyamment ou de faire marcher des installations ou des outils bruyants.

Les travaux domestiques bruyants, telles que l'utilisation de tondeuses à gazon, tronçonneuses, machines de jardinage, ne peuvent être effectués qu'entre 8 h et 12 h ainsi qu'entre 13 h et 20 h.

Le samedi l'horaire est limité jusqu'à 17 h seulement!

Il est également rappelé, afin de maintenir la propreté et l'hygiène publique, que tout propriétaire de chien a l'obligation de ramasser les déjections de son animal en tous lieux. Des distributeurs de sacs, dénommés « ROBIDOG », destinés à la collecte des déjections canines, sont disposés à plusieurs endroits du village. Ne pas ramasser les déjections de son chien, constitue une infraction à la Loi. Quiconque ne respecte pas cette disposition y relative encourt le risque d'être verbalisé. La police administrative remercie tout un chacun pour sa collaboration afin de garantir le calme et la salubrité de notre village.

Reconvilier, le 25 novembre 2020

Police administrative

Mise en place de la fibre optique

Perturbation du trafic

Dans le cadre de la mise en place de la fibre optique dans le village par l'entreprise Pro Routes SA, un certain nombre de perturbations du trafic sont attendues durant ces travaux ainsi que quelques désagréments pour les citoyens.

Ces différents travaux de grande envergure sont prévus jusqu'à l'automne 2021.

La Municipalité de Reconvilier ainsi que la Commission technique remercient la population pour leur compréhension.

Reconvilier, le 4 novembre 2020

Municipalité de Reconvilier

Fenêtres de l'Avent

Pour apporter de la lumière dans nos cœurs et faire étinceler nos yeux en cette fin d'année particulière, des citoyens et commerces de Reconvilier vont décorer l'une de leurs fenêtres du 1^{er} au 24 décembre 2020, entre 18h et 21h.

Le calendrier de l'Avent est à découvrir selon un agenda établi. Vous pouvez vous le procurer dans les commerces du village ou à l'administration municipale, ainsi que sur le site internet www.reconvilier.ch.

A noter qu'en raison de la situation sanitaire, aucun accueil n'est prévu chez les participants.

L'organisation remercie chaleureusement l'ensemble des protagonistes de cette manifestation pour leur enthousiasme.

Reconvilier, le 23 novembre 2020

Commission de la santé

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse

Le Fuet, le 18 novembre 2020

Secrétariat municipal



Schelten

Amtliche Vermessung Schelten Los 3

Das Vermessungswerk der Gemeinde Schelten ist im Gebiet Schelten erneuert worden.

Der Plan für das Grundbuch und die weiteren zum Zwecke der Grundbuchführung erstellen Auszüge aus den Daten der amtlichen Vermessung liegen:

Vom 16. November 2020 bis 16. Dezember 2020

In Gemeindebüro Schelten öffentlich auf (kantonales Geoinformationsgesetz, Artikel 38).

Im Zeitpunkt der öffentlichen Auflage sind die Mutationen 2020.2 hängig.

Wer in seinen schutzwürdigen Interessen betroffen ist., kann sich am Verfahren beteiligen, indem er währen der Auflagefrist bei der Gemeinde schriftlich auf Fehler und Mängel der Vermessung aufmerksam macht (KGeoIG, Artikel 39).

Am Dienstag den 1. Dezember 2020 vom 19.00 bis 21.00 Uhr wird

Herr Bernard Studer Ingenieur-Geometer im Aufgelokal zur Auskunftserteilung anwesend sein.

Nach Erledigung der Einwendungen wird das Vermessungswerk durch das Amt für Geoinformation des Kantons Bern genehmigt. Der Plan für das Grundbuch erlangt alsdann die Eigenschaft einer öffentlichen Urkunde gemäss Artikel 9 des Zivilgesetzbuches (Verordnung über die amtliche Vermessung VAV, Artikel 29).

Schelten, den 05. November 2020

Das Gemeindesekretariat Schelten



Tavannes

Fenêtre de l'Avent

Pour égayer les fêtes de fin d'année, et sur le thème des fenêtres de l'Avent, la commission de l'Environnement avait proposé à la population, particuliers ou commerçants, une décoration originale de fenêtres, vitrines ou portes. Quinze familles et commerces ont répondu favorablement à cet appel. Ces décorations pourront être découvertes durant une journée particulière répartie durant le mois de décembre et visibles entre 18h et 19h30 Cette année toutefois, au vu de la situation sanitaire et en application des directives actuellement en vigueur, il s'agira d'une version sans apéritif.

Le programme de cette animation est le suivant:

- Me 02.12** Famille Caroline Gyger
La Vauche 3
- Je 03.12** L'Essentiel – Corinne Staïesse
Rue H.-F. Sandoz 30
- Sa 05.12** Copropriété Les Sats
Passage de la Sat 6
- Di 06.12** Olivia et Jean-Marc Knuchel
Arsenal 10
- Ma 08.12** Familles Messerli et Addor
Ch. de la Giblerie 1
- Je 10.12** Jau Heidi
Champs Saliers 5
- Ve 11.12** Famille Gilgen
Orange 18 (Le Châble)

Sa 12.12 Béatrice Gisiger
Rue de Tramelan 30

Di 13.12 Sponziello Vanessa
Orgerie 5

Lu 14.12 Eglise Evangélique Mennonite
Tavannes Pierre-Pertuis 30

Ma 15.12 Le Jardin de Heidi
Rue du Pasteur Frêne 4

Me 16.12 Mathieu et Noélie Lötscher
Route de Tramelan 41

Je 17.12 Famille Nancy Gerber
Pierre-Pertuis 94

Sa 19.12 Paroz Fleurs
Rue de la Gare 2

Ma 22.12 Ecole secondaire
Rue des collège 5

La population est cordialement invitée à découvrir ces décorations aux heures et dates indiquées ci-dessus.

Tavannes, le 19 novembre 2020

Secrétariat municipal

Analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal, suite au prélèvement effectué en date du 9 novembre 2020 au réseau communal (alimenté par SESTER) à la rue H.-F. Sandoz 14 à Tavannes par le contrôleur des denrées alimentaires ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales. Les qualités microbiologiques, physiques et chimiques sont en règle.

Tavannes, le 20 novembre 2020

Le chef des travaux publics



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Broquet Nadja et Chofat Julien, Rue Principale 12, 2735 Bévillard

Auteur du projet: KWSA SA, architectes HES-SIA, Rue Charles-Schäublin 3, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 1561, La Franay 13, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet: rénovation de la villa existante. Remplacement de l'Eternit rose par de l'antracite. Changement des fenêtres. Démolition des cheminées existantes. Mise en place de panneau photovoltaïques sur le pan Sud de la toiture. Suppression du chauffage au mazout, désaffectation de la citerne et installation d'une pompe à chaleur en façade Nord.

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H1

Dépôt public: du 25 novembre au 24 décembre 2020 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 17 novembre 2020

Commune mixte de Valbirse



Roches

Avis de construction

Requérant: Bernard Hampel Champs la Joux 79 2762 Roches.

Auteur du projet: Bernard Hampel.

Emplacement: parcelle N° 500, Champs la Joux 79.

Projet: construction d'un couvert à voiture.

Genre de construction: selon plans déposés

Zone: H2.

Dépôt de la demande avec plans, jusqu'au 17 décembre 2020 inclusivement au secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Roches, le 13 novembre 2020

Conseil communal



Saicourt

Avis de construction

Dérogation à l'art. 212, alinéa 2 RCC (distance à la limite)

Requérante: M^{me} Carmen Rast, Chemin des Moines 13, 2713 Bellelay.

Emplacement: Parcelle N° 968 – Chemin des Moines 13, 2713 Bellelay.

Projet: Toiture 1 pan, charpente en bois sur poteaux, couverture tuiles acryliques, 1 x côté Nord et 1 x côté Sud et installation d'un escalier côté Sud.

Dimensions: selon plans déposés.

Zone: H2.

Dérogation requise: art. 212, alinéa 2 RCC (distance à la limite.)

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 17 décembre 2020 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage: Jabas Sacha, Chemin des Pinsons 1, 2735 Malleray

Auteur du projet: Faivre énergie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet: BF 1247, Chemin des Pinsons 1, 2735 Malleray, Commune de Valbirse

Description du projet: Installation d'un nouveau système de chauffage pompe à chaleur extérieur air-eau au Nord de la parcelle

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: HI

Dérogations: Art. 14 règlement communal de l'affectation du sol et de construction de Malleray (RAC)

Dépôt public: du 25 novembre 2020 au 24 décembre 2020 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 18 novembre 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage et auteur du projet: Schaller Christian, Route de Moron 9, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 820, La Tour 7, 2735 Bévillard

Description du projet: transformations intérieures, suppression des escaliers en façade Ouest, agrandissement Sud – création d'une véranda, agrandissement des garages à l'Ouest avec terrasse au-dessus, suppression de deux fenêtres au Nord, isolation périphérique, pose d'une pompe à chaleur extérieure au Nord-Ouest du bâtiment

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H3

Dépôt public: du 25 novembre au 24 décembre 2020 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 19 novembre 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage: Fioravanti David, Rue du Frête 11, 2735 Malleray

Auteur du projet: Faivre énergie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet: BF 224, Rue du Frête 11, 2735 Malleray, Commune de Valbirse

Description du projet: Installation d'un nouveau système de chauffage pompe à chaleur extérieur air-eau à l'Est de la parcelle

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: HI

Dérogations: Art. 14 règlement communal de l'affectation du sol et de construction de Malleray (RAC)

Dépôt public: du 25 novembre 2020 au 24 décembre 2020 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 18 novembre 2020

Commune mixte de Valbirse

Une nouvelle dynamique pour le Parc ornithologique

Le Parc ornithologique, à Bévillard, est un endroit très apprécié et fréquenté. Bien décidées à pérenniser ce magnifique site, la Commune mixte de Valbirse et la Bourgeoisie de Bévillard ont pris plusieurs décisions afin de lui insuffler une nouvelle dynamique.

Un groupe de travail va être créé pour étudier différentes possibilités de réaménagement, le but étant d'offrir à la population un réel espace public accueillant des animaux. Par ailleurs, le contrat de droit de superficie liant la Bourgeoisie (propriétaire du terrain) et la Commune sera renouvelé. Quant au mandat des actuels propriétaires des animaux, il prendra fin à fin février.

La place de jeux n'est pas concernée par ces réflexions et ne subira pas de changement.

Bévillard, le 23 novembre 2020

Conseil communal de Valbirse

Divers

Syndicat de communes des sapeurs-pompiers Val d'Or

CONVOGATION

L'assemblée des délégués du Syndicat de communes des sapeurs-pompiers Val d'Or aura lieu

le mardi 8 décembre 2020 à 20 h
à la salle de paroisse de Sornetan
(sous réserve des prescriptions
sanitaires à cette date-là)

L'ordre du jour sera le suivant:

1. Appel
2. Nomination d'un scrutateur
3. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée du 18 août 2020
4. Budget 2021
 - a) fixer les soldes, jetons de présence, indemnités forfaitaires, remboursement de frais de cours, quotité de la taxe des pompes, montant des amendes
 - b) accepter le budget 2021
5. Divers et imprévus

2712 Le Fuet, le 25 novembre 2020

Pour l'Etat-Major – C. Freudiger

**Retrouvez la feuille officielle d'avis du district
de Moutier en version électronique sur
www.lasemaine.ch**

Calendrier des parutions 2020

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	50	46	09.12.2020	mercredi	52	48	23.12.2020	mercredi
49	45	02.12.2020	mercredi	51	47	16.12.2020	mercredi	53		30.12.2020	SUPPRIME

i **informations pratiques**



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel: secretariat@tavannes.ch
Heures d'ouverture: Lundi à vendredi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h
Jeudi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h
Site internet: www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40	Travaux publics	032 482 60 47
Secrétariat	032 482 60 43	Agence AVS	032 482 60 46
Caisse	032 482 60 44	Service social	032 482 65 70
Contrôle des habitants	032 482 60 45		



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpiloz 2
2735 Bévilard

Téléphone: 032 491 61 61
Courriel: info@valbirse.ch
Site internet: www.valbirse.ch
facebook.com/valbirse

Heures d'ouverture

- Lundi / Mardi de 10 h à 12 h et 14 h à 17 h
- Mercredi de 10 h à 12 h / fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 14 h à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h et 14 h à 16 h



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay / Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeimnde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9 h à 11 h

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 8 h à 11 h et 14 h à 17 h
Mercredi 14 h à 17 h
Jeudi 8 h à 11 h et 14 h à 18 h
Vendredi 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social:

Lu – ma et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h
Mercredi 14 h à 16 h
Jeudi 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Horaire

Lundi à jeudi de 7 h à 20 h
Vendredi de 7 h à 16 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

Site internet

www.moutier.ch

Courriel

info@moutier.ch

Téléphones

Centrale 032 494 11 11
Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11
Impôts 032 494 11 21
Caisse municipale 032 494 11 25
Contrôle des habitants 032 494 11 27
Service social 032 494 11 34
Agence AVS 032 494 11 39
Service sécurité 032 494 11 29
Bâtiments/Urbanisme/
Travaux publics 032 494 13 33
Electricité/Eau/
Service de piquet 032 494 12 22

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Magali Zampedri
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: perrefitte@gmail.com
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 17 h à 19 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c/o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.